

AMENAGEMENT PORTUAIRE : Recours d'Eurotunnel contre la nouvelle concession portuaire : Jacques Gounon invoque "une distorsion de concurrence illégale"

Jacques Gounon, le P-DG d'[EUROTUNNEL](#) (siège à Paris) s'explique dans les colonnes de La Voix du Nord sur les raisons qui ont motivé le groupe Eurotunnel pour déposer un recours auprès du tribunal administratif afin de contester la nouvelle concession portuaire accordée par la [REGION DU NORD PAS DE CALAIS](#) / T : 03.28.82.82.82 à la [CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE COTE D'OPALE](#) / T : 03.21.19.37.07. Le dirigeant invoque notamment "une distorsion de concurrence illégale" et réfute toute volonté de vouloir nuire au développement du Calaisis. www.eurotunnel.com www.cotedopale.cci.fr